

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 399

présenté par

Mme Rist, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Rapporteure générale)

ARTICLE 10 SEXIES D

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 10 *sexies* D, introduit au Sénat, relatif à l'extension aux établissements publics de coopération intercommunale de l'exonération de cotisations sociales employeurs pour l'emploi des aides à domicile.